

Toulouse, le 2 janvier 2020

Cher·e diplômé·e de l'ENSAT

Cette année est particulière. Notre mandat arrive à sa fin et le 7 mars prochain les adhérents éliront un nouveau conseil d'administration.

Ces trois années ont été l'occasion de développer des événements professionnels et conviviaux. Nous avons organisé un colloque sur le rôle de l'ingénieur agro dans la société avec **150 participants** à Toulouse. Grâce aux Décennales, ce sont 15 promotions et 700 inscrits qui se sont retrouvés à l'ENSAT. Cet événement est désormais un moment convivial et festif incontournable.

Nous avons poursuivi la structuration de l'association pendant les universités d'été. Notre projet pour l'avenir est ambitieux. Nos bénévoles sont les plus actifs dans la fédération UniAgro et nous avons grâce à nos 500 adhérents deux sièges au conseil d'administration dont la présidence de la fédération.

Le réseau est plus que jamais vivant, mais nous devons vous présenter un constat simple :

Pour développer l'association, nous avons besoin d'argent.

Le niveau de cotisation est stable depuis trois ans. Nous avons effectué un travail de rationalisation des dépenses et œuvré pour que cela n'entame pas la qualité des événements auxquels nous vous convions.

Nous avons besoin de vous maintenant. A ceux qui ont assisté à nos événements, à ceux qui préparent leurs retrouvailles, à ceux qui nous suivent avec attention depuis que nous sommes là, c'est en 2020 que nous devons nous mobiliser pour renforcer le réseau. Ensemble, développons notre association

Diplômés, aidez-nous à

- ✓ Valoriser nos diplômes et notre formation commune
- ✓ Assurer la pérennité des Décennales
- ✓ Développer des cycles de réflexion

Chefs d'entreprises et dirigeants

Baissez les impôts de votre société et soutenez la cause des Agros et votre association. Faites un don à la fédération UniAgro, il est déductible à 60% et peut vous aider à recruter grâce à l'expertise du service emploi carrière.

C'est le moment de **cotiser** pour mettre Les AgroTousains en orbite. **Adhérez** et bénéficiez des services, il suffit de

- Nous envoyer un RIB ou un chèque (cf. barème de cotisation en page 2)
- [Payer directement en ligne](#)

Vous pouvez aussi faire un don à notre association directement sur le site. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : tresorier@agrotousains.org

Merci par avance à ceux qui répondront à cet appel,

Nous vous adressons **nos meilleurs vœux pour 2020 !**

Amicalement,



Mathieu Baron (T09)
Au nom de toute l'équipe des AgroTousains

Je suis...	Montant de la cotisation
En activité, diplômé(e-s) en 2019, en 2018 ou en 2017	50 € <i>(75 € en couple)</i>
En activité, diplômé(e-s) en 2016, en 2015	75 € <i>(112,5 € en couple)</i>
En activité, diplômé(e-s) avant 2015	100 € <i>(150 € en couple)</i>
Retraité, En recherche d'Emploi :	50 €

Nom		Prénom		Promo	T
Nom conjoint(e)		Prénom conjoint(e)		Promo	T
Adresse personnelle					
Code Postal		Ville			
Téléphone perso		Email perso			
Nom de l'entreprise					
Fonction					
Adresse pro					
Code Postal		Ville			
Téléphone pro		Email pro			
Montant de ma cotisation 2019			€		
Don pour soutenir ton association			+	€	
Total			=	€	
Abonnement à la revue Planète Agro			Offert		
☐ OUI , je cotise à mon association « Les AgroToulousains », j'accepte que mes coordonnées personnelles et professionnelles figurent dans la base de données UniAgro, ainsi que dans l'annuaire <i>(si tu souhaites que certaines de tes coordonnées ne soient pas publiées dans l'annuaire, merci de nous le préciser)</i>					
Fait à			Le		
Signature					

Les Conditions générales d'accès aux services d'UniAgro sont disponibles sur le site www.uniagro.fr

Règlement par chèque (ordre « Les AgroToulousains ») à renvoyer à l'adresse :

Camille JARRIAU - trésorière des AgroToulousains
71 Rue Louis Vitet, 31400 TOULOUSE

Conditions générales d'accès aux services des Associations de diplômés et d'UniAgro

L'accès aux services proposés par UniAgro et par les Associations des diplômés de l'enseignement national supérieur agronomique et agro-alimentaire est soumis :

- D'une part, à l'acceptation sans réserve de ces conditions générales,
- D'autre part, au paiement d'une cotisation à son Association de diplômés, et éventuellement d'un abonnement complémentaire.

La cotisation

- Quelle que soit la date de paiement dans l'année, la cotisation est valable pour l'année civile en cours (du 1er janvier au 31 décembre). Son montant est fixé de manière souveraine par chaque Association de diplômés.
- Pendant sa durée de validité, la cotisation ouvre l'accès aux services proposés par l'Association, ainsi qu'à ceux proposés par UniAgro. Certains services peuvent toutefois faire l'objet d'un abonnement complémentaire à la cotisation.

Les sites Internet

- Les sites Internet d'UniAgro et des Associations de diplômés sont accessibles à l'ensemble des internautes, Agros ou non, cotisants ou non. L'accès à certains espaces est toutefois réservé, selon les cas, aux Agros, aux cotisants, aux abonnés ou encore aux recruteurs.
- Pour accéder à ces espaces réservés, l'internaute doit s'identifier en entrant son login et son mot de passe dans la zone « espace personnel » située en haut de la page à droite. Un lien permet la communication des login et mot de passe inconnus ou oubliés.

L'annuaire en ligne

- L'annuaire en ligne est accessible sur les sites Internet.
- L'accès au détail des fiches est réservé aux cotisants et aux recruteurs abonnés à ce service. Pour tous les autres, ainsi que pour les internautes qui ne se sont pas identifiés, seule une liste contenant noms, prénoms, écoles et promotions est accessible.

UniAgro Carrières

- Hormis les ateliers coaching et certains événements payants, l'accès aux services proposés par UniAgro Carrières est gratuit, sous réserve du paiement de la cotisation annuelle. Le service de diffusion des offres d'emploi est inclus dans la cotisation.

La revue Planète Agro

- L'abonnement à la revue *Planète Agro* est souscrit pour une durée d'un an, soit 3 numéros. Cet abonnement prend effet à compter de la date d'enregistrement du paiement, ou à compter de la date de fin de l'abonnement précédent si un abonnement est déjà en cours.